



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h20 – 11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30 – 13h20	Repas	Repas	11h30 – 12h30 Garderie	Repas	Repas
13h20 – 15h45	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
15h45 - 16h45	Ateliers / Accueil libre	Ateliers / Accueil libre		Ateliers / Accueil libre	Garderie
16h45 – 18h00	Garderie	Garderie		Garderie	

## 2 Point sur les activités

Le groupe de travail sur les rythmes scolaires rencontre un éducateur sportif la semaine prochaine. Nous recherchons et rencontrons toutes personnes intéressées pour proposer une activité à nos enfants sachant qu'une activité dure de vacances à vacances scolaires sur une durée d'1 H 00.

3 Coût forfait annuel activités : Proposition d'un forfait annuel de 30 € par enfant pour l'accès aux activités péri scolaires quel que soit le nombre de fréquentations.

### **Rappel : les activités ne sont pas obligatoires**

POUR	12	CONTRE	1	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## **5 Personnel**

Suite à la mise en disponibilité d'1 an accordée à Valérie Delauche(ATSEM) il convient de créer un poste d'Atsem. Un recrutement est en cours. Le recrutement s'est fait grâce aux candidatures spontanées pour ce poste ou pour la future crèche située à Marcilly-le Châtel.

Acceptation de cette création de poste pour 1an

POUR	11	CONTRE	0	ABSTENTION	2
------	----	--------	---	------------	---

### Modification d'horaires du personnel

Le temps de présence de nos ATSEM devient plus important par rapport à la nouvelle réorganisation du temps scolaire et des activités péri scolaire.

Pour Maelys VOLDOIRE qui est en contrat aidé donc financé par l'Etat à hauteur de 75% nous proposons une augmentation de son temps de travail de 3 heures par semaine pour passer de 21 h à 24H pour septembre. Les 21 heures actuelles du contrat aidé étaient dûes à une dérogation accordée précédemment.

Pour Laurence CHAZAL il est proposé une augmentation d' 1H10 par semaine soit un passage de 19H30 à 20 H 40 à partir de la rentrée de septembre.

Le nouveau contrat d'un an (CDD remplacement Valérie DELAUCHE) sera de 22H45 hebdomadaires avec une période d'essai de 2 mois.

Un volume horaire annuel de 20h30 est inclus pour la pré rentrée et des réunions de travail au cours de l'année. Ce qui donne une augmentation générale de 7H24 par semaine de notre personnel municipal mis à disposition de l'école.

Approbation de l'augmentation du temps de travail du personnel

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Vote pour la durée du contrat aidé sur 2 ans pour être sûr de conserver un contrat aidé à 75% concernant le poste de Maelys.

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## **6 Communauté de Commune du Pays D'Astrée**

Résumé du CC du 10 juillet à Montverdun

- L'envoi de convocation est proposé par mail
- La CCPA prend en charge les frais de transport pour la piscine et le complexe sportif et délègue le choix du transporteur au Président
- Locaux de l'office du tourisme : vente de la chambre froide : la parcelle sur laquelle cette chambre froide a été construite est vendue à M et Mme TODESCO
- SYDEMER : Mme PARDON accepte de devenir titulaire et M. ANDRE BARTHELEMY suppléant
- Annulations de redevances déchets ménagers
- Agent de prévention : toutes les communes doivent désigner un agent de prévention (dit ACMO)
- Le SIEL propose un groupement d'achat des communes compte tenu de l'ouverture du marché de l'énergie en 2015
- Il est rappelé que l'étude sur le projet de fibre optique n'implique pas que les travaux de près de 4 millions d'euros seront forcément engagés.

La mairie vous rappelle de bien signaler tous changements du nombre d'habitants dans votre foyer afin de payer la redevance déchets ménagers avec un bon nombre de parts.

Vote pour le refus du transfert de pouvoir de police au président de la CCPA

POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	1
------	----	--------	---	------------	---

## **7 Associations :**

La démarche de la commune est de rencontrer toutes les associations à partir de mi-septembre et d'ici la fin de l'année 2014 afin de faire connaissance, d'établir les atouts et les difficultés rencontrées par celles-ci et de faire le point sur la convention de la mise à disposition de biens communaux.

## **8 Situation de la poste**

Poste en DANGER

La commune doit prendre une décision et a 3 possibilités soit :

- réduire le nombre d'heures d'ouverture de 20H à 12H
- la commune met à disposition du personnel
- faire appel à un Relais Postal Communal par un commerçant

Le conseil ne souhaite pas prendre de décision dans l'urgence imposé par le Directeur de la Poste. Un groupe de travail est constitué afin de répondre au mieux aux attentes et de regarder quelle est la meilleure solution. Le conseil municipal pourra alors prendre une décision sereinement lors du prochain conseil

**9 Questions diverses :**

1 Distribution de l'Ecureuil et du Pays d'Astrée : Organisation des élus du conseil pour se répartir la distribution.

Les conseillers comptent sur les habitants pour nous dire si nous oublions des boîtes aux lettres. Nous rappelons que l'Ecureuil est disponible sur le site internet de la commune ainsi que d'autres informations à l'adresse suivante [www.marcilly-le-chatel.fr](http://www.marcilly-le-chatel.fr)

2 Il sera proposé de faire des rencontres de quartiers pour être au plus proche des habitants.

3 Demande de prêt de la voiture municipale pour la banque alimentaire. Le maire demande aux élus leur avis avant de prendre une décision.